

**COMPAGNIE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES TUNISO-  
EUROPEENNE C.A.R.T.E.  
Siège Social : Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord 1082  
Tunis**

**Convocation A L'Assemblée Générale Extraordinaire**

Le conseil d'administration tenu le 20/11/2020 convoque les actionnaires de la société à l'Assemblée Générale Extraordinaire le 18 décembre 2020 à 10 H au siège social de la société, Immeuble CARTE Lot BC4 Centre Urbain Nord 1082, Tunis, pour statuer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Mise à jour des statuts en vue de se conformer aux nouvelles dispositions de la loi N° 2019-47 du 29 Mai 2019 relative à l'amélioration du climat d'investissement ;
- 2- Questions diverses.

**Projet de Résolutions qui sera soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 18 décembre 2020**

**1<sup>ère</sup> Résolution**

L'assemblée générale extraordinaire, décide de modifier les statuts pour les mettre en conformité avec les dispositions de la loi N°2019-47 du 29 mai 2019 relative à l'amélioration du climat de l'investissement amendant les articles 190 bis, 200, 215, 239 bis, 276 et 288 du code des sociétés commerciales.

Par conséquent, l'assemblée approuve les **nouveaux statuts de la société tels que modifiés, refondus et mis en** conformité avec les dispositions de ladite loi.

**Cette résolution est adoptée à .....**

**2<sup>ème</sup> Résolution – Délégation de pouvoirs**

L'assemblée générale extraordinaire, délègue tous pouvoirs au conseil d'administration de la société pour mettre en exécution l'ensemble de ses résolutions.

**Cette résolution est adoptée à .....**

**3<sup>ème</sup> Résolution – Formalités légales et de publicité**

L'assemblée générale extraordinaire confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent pour accomplir toutes formalités légales et de publicité.

**Cette résolution est adoptée à .....**